

Changements mineurs au plan anti-inflationniste

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le gouvernement fédéral apportera certaines modifications mineures à son programme de lutte à l'inflation.

Telle est du moins la conclusion que l'on retient des propos du ministre fédéral des Finances, M. Donald MacDonald, à l'issue de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances sur les mesures anti-inflationnistes d'Ottawa.

Plusieurs modifications au programme fédéral ont été suggérées par les provinces et M. MacDonald a déclaré qu'il en tiendrait compte dans ses discussions avec ses collègues du Cabinet. Mais, a-t-il tenu à préciser, aucun consensus entre les provinces ne s'est dégagé sur des mesures particulières.

Le niveau des préoccupations des provinces dans l'application du plan

fédéral varie en effet énormément. Ainsi, quand l'Alberta se dit avant tout préoccupé par les conséquences du programme sur les investissements dans son territoire, l'Ontario par contre exprime ses doutes quant à l'efficacité du programme actuel au niveau du contrôle des prix.

Alors que certaines provinces se disent préoccupées par l'application du programme quant au contrôle du prix des loyers, d'autres dont le Québec n'y voient pratiquement aucun problème puisqu'elles disposent déjà, ou s'approprient à se doter de régies provinciales.

M. MacDonald et son équipe de fonctionnaires devront donc passer les prochains jours à évaluer les représentations de chacune des provinces, en dégager des consensus et déterminer les modifications conséquentes qui seraient acceptables par Ottawa.

M. MacDonald a par ailleurs con-

clu de cette réunion des ministres des Finances qu'elle avait permis de constater que les 11 gouvernements étaient également conscients de l'urgence de la situation et que dans l'ensemble le "grand plan" du fédéral agréait aux dix autres gouvernements.

Cette évaluation du contenu du programme anti-inflationniste se fera par ailleurs dans le cadre plus large d'une évaluation politique que le Cabinet Trudeau devra faire à la suite des réactions des divers secteurs de la société canadienne.

L'objet de la réunion des ministres des Finances des provinces était aussi d'évaluer la réaction politique des 10 partenaires provinciaux d'Ottawa.

Les ministres du Travail poursuivent quant à eux leurs travaux aujourd'hui après s'être rencontrés tout l'après-midi hier.

Bien qu'il se dégage chez eux le même consensus quant au principe du contrôle des salaires, l'application de ce principe tel que posé par Ottawa pose à certaines provinces de sérieux problèmes.

Le ministre québécois du Travail, M. Gérard Harvey, a d'ailleurs signalé certains des problèmes que les directives fédérales posent en regard de la législation ouvrière au Québec.

Compte tenu du mode d'accréditation (unités locales) prévu dans le Code du Travail du Québec, comment appliquer les lignes directrices du fédéral relatives aux entreprises de 500 employés en plus (chaînes d'alimentation par exemple) sans changer fondamentalement l'esprit de ce Code?

Est-ce que l'exercice du droit de grève ne deviendrait illégal lorsqu'une entente intervenant à la suite de l'exercice de ce droit serait déclarée illégale par la Commission de contrôle ou l'Administrateur? S'il en était ainsi, cela serait contraire à l'esprit et

à la lettre du Code du Travail, a fait remarquer M. Harvey.

Comment par ailleurs appliquer les directives fédérales quant à l'industrie de la construction alors qu'il n'existe au Québec qu'une seule convention collective (le décret) qui s'applique à tous les travailleurs de cette

industrie qu'ils soient plus ou moins de vingt dans leur entreprise?

Autant de questions qui appellent des clarifications, selon M. Harvey, puisque Québec doit légiférer pour appliquer le programme de lutte à l'inflation.

Murdochville: les métallos ignorent la norme fédérale

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Faisant fi du programme anti-inflationniste du gouvernement Trudeau, les quelque 1,500 travailleurs de la Gaspé Copper Mines Ltd., de Murdochville, réclameront des augmentations de salaires de l'ordre de 30 pour cent lors des négociations qui s'en viennent.

Le contrat de travail de ces ouvriers, membres des Métallurgistes unis d'Amérique, a pris fin le 17 octobre, soit à peine trois jours après que le premier ministre Trudeau ait prononcé un message radiotélédiffusé pour demander à la population canadienne de se serrer la ceinture.

Hier, les quelque 60 délégués représentant 12,000 travailleurs du secteur minier de la Côte-Nord, du Labrador et de la Gaspésie, réunis en

assemblée de coordination à Sept-Îles, ont dénoncé ce programme "injuste, arbitraire et improvisé" et ils ont appuyé à fond de train leurs confrères de la Gaspésie.

Le directeur provincial des métallos, Jean Gérin-Lajoie, et le coordonnateur régional pour la Côte-Nord, Clément Godbout, ont décrié ce programme qui frappe cruellement 1,500 travailleurs des mines d'une région alors que 10,000 ouvriers d'une autre région, soit ceux de la Côte-Nord, également des mines, ont réussi à signer un très intéressant contrat il y a quelques mois.

Même que les 425 travailleurs de Fer et Titane de Havre-Saint-Pierre ont conclu une entente quelques heures seulement avant l'entrée en vigueur des mesures restrictives.

M. Gérin-Lajoie a affirmé que les

travailleurs de Gaspé Copper Mines Ltd. avaient cette fois une chance de rattraper les autres puisqu'une reprise économique s'annonce et que le cuivre se raffermirait, et c'est le gouvernement qui veut les en empêcher.

Le salaire de base du journalier à cette compagnie minière de Murdochville est de \$4,20; le syndicat réclame une augmentation horaire de \$1,41, soit la parité avec la Côte-Nord. Ottawa ne permet pas plus que 12 pour cent au maximum.

Les dirigeants syndicaux retournent dans leurs villes ces jours-ci afin de consulter les membres de la base. Les résultats de ces consultations seront connus lors du congrès provincial des métallos, les 27 et 28 novembre prochain.

M. Gérin-Lajoie considère ce programme comme du tape à l'oeil et il en prédit un cuisant échec.

Le CTC prépare une offensive

(D'après PC) — Le Congrès du Travail du Canada lance une grande offensive contre la politique économique du gouvernement Trudeau.

Le CTC, qui est la plus grande centrale syndicale au pays, soutient que le contrôle des prix et revenus qu'envisage le gouvernement ne pourra être un véritable contrôle et il a décidé de le faire savoir clairement au gouvernement et à la population.

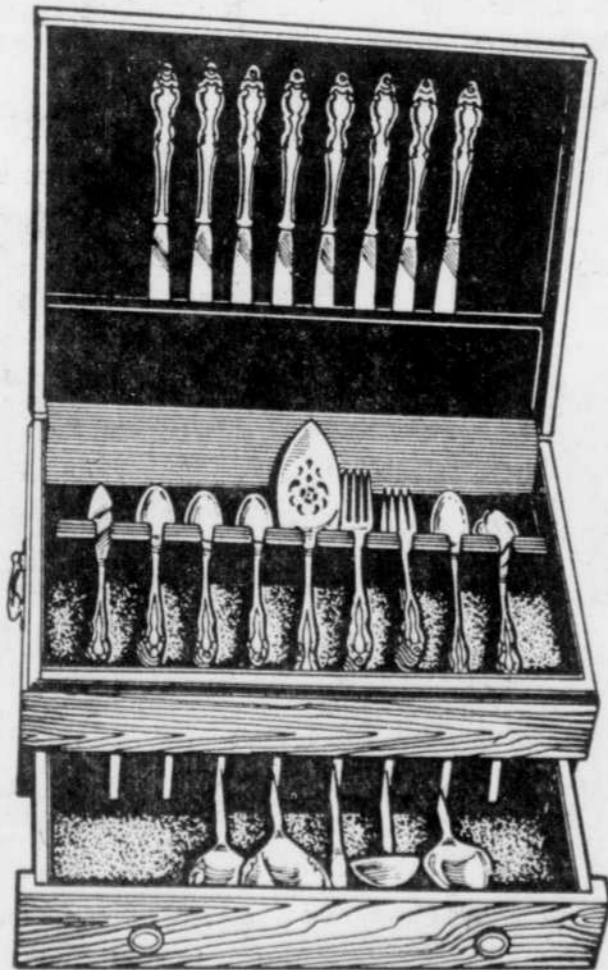
"Nous croyons que ce sera un échec, nous le croyons parce que les dispositions relatives au contrôle des prix, des bénéfices et des honoraires sont vagues au point qu'elles ne veulent rien dire", a

déclaré hier à Ottawa le secrétaire-trésorier du CTC, Donald Montgomery.

Celui-ci a précisé que le CTC était loin de s'opposer à ce que le gouvernement fasse quelque chose pour contrôler les prix. Il a rappelé qu'en mai dernier le CTC avait présenté à John Turner, qui était alors ministre des Finances, un plan en neuf points pour lutter contre l'inflation. "Ce plan, a-t-il dit, aurait produit une distribution des revenus plus équitable que celle que nous avons, il aurait augmenté le nombre des emplois, il aurait activé la construction domiciliaire et il aurait véritablement contrôlé les loyers, les honoraires et les dividendes."

un grand magasin

QUI A LUI SEUL VAUT PLUSIEURS BOUTIQUES!



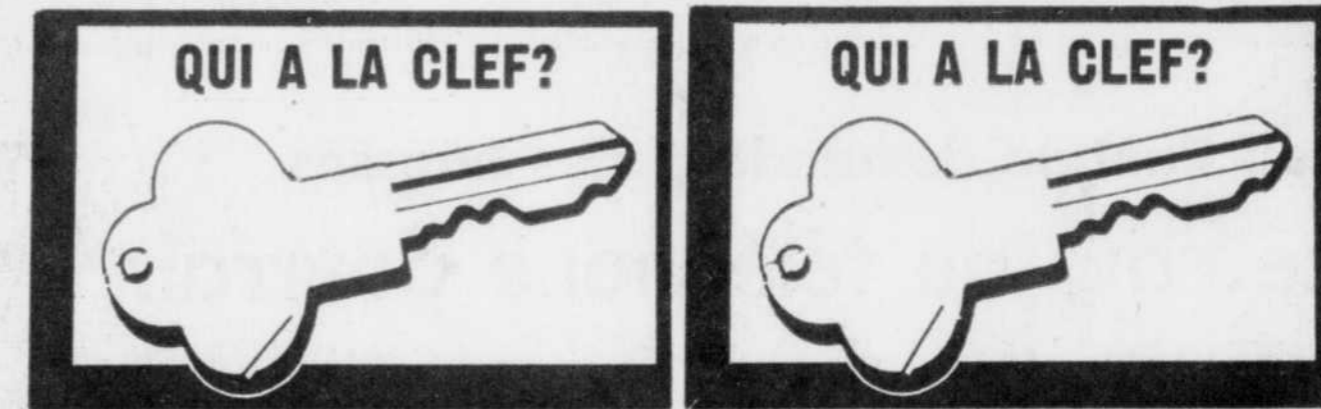
"FAITES-NOUS CADEAU D'UNE VISITE"



SYNDICAT DU BIJOU

10 Route Trans-Canada ouest, Lévis, P.Q. 833-2173

Cartes de crédit CHARGE et MASTER CHARGE acceptées



MIAMI?

 AIR CANADA Y VA

EN

747

TOUS LES JOURS DE MONTRÉAL.

Lorsque vous partez vers Miami avec AIR CANADA, vous êtes assuré d'un service en vol impeccable. Il y a toujours quelqu'un qui parle français sur l'avion, et les repas sont délicieux.

Le dédouanement s'effectue à Montréal et vous bénéficiez d'un service de réservation d'hôtels et de location de voiture, 24 heures par jour.

AIR CANADA, la ligne aérienne la plus ponctuelle parmi les dix plus importantes en Amérique du

Nord (selon le "Aviation Week & Space Technology"), vous offre onze départs par semaine vers Miami. Et ce, dès le 13 décembre. AIR CANADA est d'ailleurs la seule ligne aérienne à offrir un service quotidien sans escale Montréal-Miami en 747. Consultez AIR CANADA ou votre agent de voyage.



On y va?
On y va!



AIR CANADA 

l'économie

Les petits abattoirs ont jusqu'à janvier 1977 pour se conformer aux nouvelles normes

par Marc LESTAGE

Les propriétaires de petits abattoirs du Québec auront jusqu'au mois de janvier 1977 pour appliquer les nouvelles normes d'opération de la loi sur les produits agricoles. De plus la viande provenant d'animaux morts ou malades sera entreposée dans des dépôts sous constante surveillance d'un inspecteur.

La réalisation de ces objectifs forcera le ministère de l'Agriculture du Québec à engager 120 nouveaux inspecteurs. Le recrutement de ces techniciens de qui on exige une formation collégiale ou l'équivalent a déjà été autorisée par le Conseil du trésor. Une première série d'exams au poste d'inspecteur des viandes a eu lieu, récemment, selon le ministre Kevin Drummond.

Le nouveau ministre de l'Agriculture a dévoilé, hier, ce qu'il appelle "un programme de valorisation et de rationalisation du secteur des viandes au Québec".

C'est-à-dire, — la réaction du gouvernement aux nombreuses critiques dont il a été l'objet suite à l'enquête du juge Dutil sur le commerce de la viande avariée dans la province —.

En ce qui concerne les petits abattoirs, la nouvelle réglementation va forcer la disparition de tous les abattoirs où il n'est pas possible d'assurer une inspection permanente au moment des abattages.

Cette réforme doit s'effectuer sur une période de 14 mois selon l'échéancier du ministre.

En ce qui a trait aux normes d'hygiène et de salubrité contenues dans la loi sanctionnée le 12 juin dernier, elles seront appliquées immédiatement.

Les normes concernant la construction et l'aménagement physique des lieux seront applicables d'ici le mois de janvier 1977, selon un échéancier de modernisation, de fusion ou d'implantation à être établi au cours de négociation entre l'Etat et les propriétaires de petits abattoirs.

Des subventions pour désuétudes évaluées en fonction du volume d'affaires réalisés au cours des dernières années seront offertes aux propriétaires d'abattoirs qui vont décider de se retirer des affaires.

Dans le cas où des améliorations seront requises, les petits abattoirs pourront bénéficier de subventions pouvant atteindre 35 pour cent de l'immobilisation admissible.

Les abattoirs opérant au Québec seront autorisés à utiliser le sceau Approuvé Québec seulement lorsque toutes les conditions auront été remplies. A compter de janvier 1977, les usines qui ne s'y seront pas conformées, devront se retirer définitivement des affaires.

Animaux morts

En ce qui concerne le commerce des animaux morts à la ferme ou malades au moment de leur abattage, le ministère émettra une quinzaine de permis en faveur d'individus désireux d'opérer des dépôts intermédiaires.

"Le nombre et la localisation de ces dépôts seront déterminés en fonction de l'intérêt public" précise la loi. C'est dire que le gouvernement se réserve beaucoup de latitude dans la mise en place de ce réseau.

Toutes les opérations de dépeçage, d'éviscération ou de réfrigération seront permises dans ces endroits mais non pas le dépeçage.

Les dépôts seront sous la surveillance constante d'un inspecteur durant les heures d'opération. Des scellés seront apposés sur l'équipement lorsque les inspecteurs quitteront les lieux.

Cette vigilance sera étendue aux abattoirs où tout le matériel sera scellé lorsque l'inspecteur quittera les lieux. Il sera possible à certains inspecteurs de surveiller plusieurs abattoirs d'un même secteur en établissant des calendriers d'abattage.

Tous ces amendements doivent permettre au ministre d'atteindre trois objectifs précis:

— Assurer la protection du consommateur en éliminant les abattoirs de classe E et en s'assurant qu'aucune viande provenant d'animaux morts ou malades n'entre sur le circuit de l'alimentation humaine.

— Assurer un service adéquat aux producteurs agricoles en maintenant des services d'abattage en milieu rural et en ramassant les animaux morts.

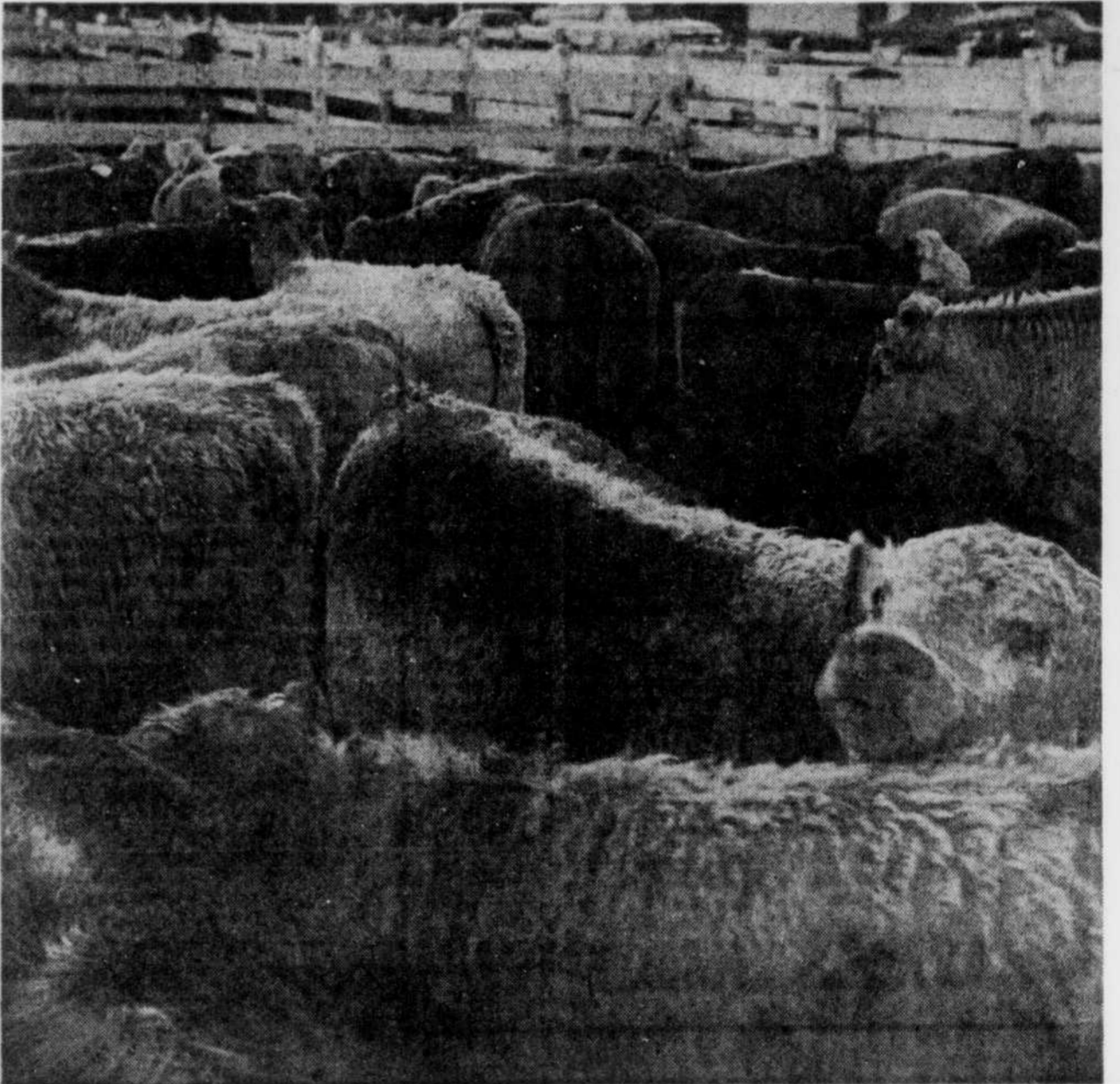
— Favoriser l'activité économique et la rationalisation du secteur en créant un réseau d'abattoirs régionaux

rentables et en mesure de vendre un produit de haute qualité.

Ces recommandations seront gref-

fées à la législation sur la qualité des produits agricoles déjà adoptée en juin. Le Conseil des ministres a sanc-

tionné le projet présenté sous forme de mémoire par le ministre Drummond.



Bovins de boucherie.

Bell Canada demandera des hausses Le coût du téléphone pourrait augmenter de 6.2 pour cent

par Claude TESSIER

Envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La société Bell Canada demandera la semaine prochaine à la Commission des transports à Ottawa des hausses de tarifs de \$102 millions en 1976 qui se traduiront, si elles sont accordées, par des hausses de 6.2 p.c. du coût des services téléphoniques.

Sinon, Bell Canada est plus catégorique que jamais: la qualité des services continuera à diminuer. La réduction des services a déjà commencé à se faire sentir, en particulier au niveau des nouveaux abonnés qui doivent maintenant attendre de longs mois pour obtenir leur raccordement au réseau téléphonique.

Parlant devant l'Association des journalistes économiques du Québec,

le président de Bell Canada, M. Jean de Grandpré, n'a pas mâché ses mots pour dire en substance:

Nous ne pourrions plus continuer à gérer une entreprise privée avec tout ce que cela implique, avec les contraintes qui nous sont imposées. Ou ce sera de nouveaux revenus, ou encore la nationalisation, ou ce sera la réduction du service dont le fardeau de la décision sera finalement reporté sur nos dirigeants politiques.

Déjà, Bell Canada a fait des coupures importantes dans ses investissements qui ont été ramenés de \$836 à \$800 millions en 1975. Bell Canada a aussi réduit ses dépenses, l'embauche, le travail supplémentaire et les achats.

Une entreprise comme la nôtre peut vivre pendant un certain temps

sur "du vieux gagné", mais il arrive un point où la détérioration doit s'arrêter devant la nécessité de nouveaux investissements.

Causant familièrement avec les journalistes, M. de Grandpré est allé jusqu'à mentionner le mot "démission" et celle de son exécutif pour montrer jusqu'à quel point il se sentait responsable devant les 217,000 actionnaires de Bell Canada de la bonne marche de l'entreprise qu'on lui a demandé de diriger.

On comprendra ici qu'il ne s'agit pas, pour le moment, d'une démission dans le sens formel du mot. Il a d'ailleurs évoqué dans le passé à Ottawa ce mot "démission".

En août 1974, la Commission des transports à Ottawa recommandait un taux de rendement de 11½ p.c. sur l'avoire des actionnaires. Les prévisions pour l'année 1975, malgré l'amélioration de la situation pour les deux derniers trimestres, indique, par exemple, que ce rendement sera de 8.4 p.c.

C'est la baisse de la qualité des actions qui inquiète les dirigeants de Bell Canada. Celles-ci qui valaient \$60 il y a quelques années, sont présentement à \$42.38 (hier, à Toronto). Les conséquences sont nombreuses pour le financement futur de l'entreprise qui repose sur des emprunts et des hausses de tarifs.

Nous demandions des hausses de tarifs de 3 cents en moyenne par jour, a dit M. de Grandpré. Dans le même temps, on a vu par exemple des hausses de 5 cents dans les copies de journaux. Le chiffre de \$185 millions en revenu net l'an dernier peut paraître mirobolant, mais nous avons une entreprise dont les actifs vont chercher dans les \$5.8 milliards.

Les revenus consolidés des neuf premiers mois de 1975 se sont chiffrés par \$2.22 milliards, comparativement à \$1.95 milliard en 1974; quant aux bénéfices nets, ils étaient de \$187.7 millions en regard de \$171.5 millions en 1974.

M. de Grandpré se dit convaincu que la population désire le maintien du service téléphonique de Bell, "le meilleur au monde", dit-il, mais les hommes politiques, en écoutant les voix de ceux qui s'opposent aux hausses de tarifs, estiment qu'elles leur sont rentables.

Au sujet du contrôle des prix et des salaires, M. de Grandpré a également émis des réserves. Après avoir longuement expliqué comment il serait difficile, pour Bell Canada, de s'en limiter dans certains cas à des hausses de 10 p.c. à cause de la structure particulière de rémunération et d'avancement du personnel, M. de Grandpré a dit que les problèmes de contrôle de l'inflation sont loin d'être solutionnés.

A son avis, les gouvernements en sont les principaux responsables et ils auraient dû depuis longtemps apporter d'importantes coupures dans leurs dépenses et cesser de promettre ici et là des gratifications qui finalement doivent être payées d'une façon ou d'une autre.

La hausse des prix sera de 9.08% au Canada en 1976

MONTREAL (PC) — La hausse des prix au Canada l'an prochain sera de 9.06 p.c. Il s'agit là d'une moyenne, de la moyenne qui provient de hausses différentes que prévoient 13 économistes montréalais. Au fait, les majorations différentes qu'ils prévoient se situent entre sept et douze pour cent.

Il est à noter que la hausse de 9.06 p.c. l'an prochain se manifesterait en dépit des restrictions de prix et de revenus que le gouvernement fédéral vient de décider d'imposer et qu'elle dépasserait de plus de un pour cent la

limite qu'Ottawa a fixée pour la croissance de l'inflation en 1976. Pour toute l'année en cours, le taux de l'inflation est censé se situer à 10 p.c.

En ce qui a trait au chômage, son taux d'augmentation pour l'année 1976 sera de 7.5 p.c. Encore là, il s'agit d'une moyenne, de celle qui découle des hausses différentes que prévoient les 13 économistes montréalais. Au fait, leurs vues divergentes dans ce domaine vont d'une hausse de 7 p.c. à une hausse de 9.5 p.c.

Et pour ce qui est de la valeur réelle de la production canadienne, ou comme on dit communément du produit national brut-PNB-, on aura l'an prochain une hausse de 4.9 p.c. C'est là une moyenne qui ressort des prévisions que font en la matière les 13 économistes montréalais. Cette année, il n'y a pas de croissance du PNB.

"L'ensemble du tableau n'est pas tellement brillant", commente Paul King, de la société Infometrica.

Un mot enfin des bénéfices des sociétés. En analysant les vues des économistes à ce sujet, on arrive à une hausse moyenne de 8.85 p.c. par rapport à 1975.

Les réserves des E.-U. montent

WASHINGTON (AFP) — Les réserves monétaires des Etats-Unis ont augmenté de \$175 millions, en septembre, indique le dernier bulletin mensuel de la trésorerie. Elles totalisaient \$16.29 milliards à la fin de ce mois. La progression du mois dernier a été due entièrement aux avoirs des Etats-Unis en devises étrangères qui ont augmenté de \$247 millions tandis que la position de réserve sur le Fonds monétaire internationale et les avoirs en droits de tirage spéciaux ont légèrement diminué.

avec la CSD on s'en sort!

La CSD veut abolir les bureaux de placements syndicaux. Parce que l'Union n'est pas là pour faire de l'argent avec ses membres.

La CSD pense que le placement c'est l'affaire de l'office de la construction.

Pourquoi 105,000 gars de la construction ne travaillent pas à l'année ?

LA NATIONALE, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE DU CANADA



Emile Desorcy
M. Robert Parizeau, président de La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada, est heureux d'annoncer l'élection de M. Emile Desorcy au Conseil d'administration de la compagnie. M. Desorcy, une personnalité fort bien connue du monde de l'immobilier, est commissaire-censeur au Crédit Foncier Franco-Canadien et membre de divers conseils d'administration dont le Trust Général du Canada et Sodacan Ltée, l'actionnaire majoritaire de La Nationale.

chronique boursière

Poursuite de \$35 millions contre Ranger Oil

Un avocat de San Francisco, Me Downs, et neuf autres investisseurs viennent d'interposer une poursuite de \$35 millions contre Ranger Oil Canada Ltd. et sa filiale américaine Ranger Oil.

Les demandeurs ont été partenaires de la compagnie à l'occasion de travaux de forage effectués en 73 et 74 dans lesquels ils ont investi \$900.000. Ils accusent Ranger Oil de fraude quant au succès des travaux de forage et de l'éventualité d'une mise en production du gisement Edson, situé en sol canadien. La demande accuse Ranger Oil d'avoir manqué de diligence dans la mise en production du gisement et d'avoir faussé

les coûts des travaux. Ranger Oil aurait tenté d'acheter ses partenaires à un prix dérisoire.

L'action réclame \$15 millions au titre de dédommagements et \$20 millions en dédommagement punitif. Les demandeurs exigent aussi que les intérêts de la compagnie de Calgary dans le gisement Ninian de la mer du Nord soient mis en fiducie.

Affirmant que sa compagnie allait contester l'action, M. John Pierce, président de Ranger Oil, a laissé savoir qu'une déclaration sous serment réfutant les accusations serait bientôt adressée au tribunal.

Vive la grève des Postes

Si la grève des Postes perdure, il semble bien qu'elle

aura comme effet bénéfique de faire baisser légèrement le taux d'escompte et le taux d'intérêt privilégié. Ainsi, dès hier, les bons du trésor et six mois ont décliné de 1/8. On s'attend à une petite baisse du taux d'intérêt, consécutive à une baisse du taux d'escompte par la Banque du Canada qui veut faciliter le crédit aux petits commerçants dont les recevables seront coincés par l'arrêt de la livraison du courrier.

Copperweld toujours convoitée

La compagnie minière Copperweld s'est vu refuser une injonction qui aurait bloqué l'offre d'acquisition faite par la société française Imétal. Le tribunal a rejeté l'alléga-

tion de Copperweld selon laquelle l'offre des Français contrevient aux lois anti-trusts et aux réglementations de la loi sur les valeurs mobilières américaines. Copperweld a maintenant fait savoir qu'elle appellerait de cette décision.

Toutefois, le tribunal a déclaré que l'offre d'Imétal n'était pas pour autant devenue complètement licite. Un tribunal de l'Ohio doit déterminer, dans une autre cause, la légalité de l'offre.

En Bourse de New York, Copperweld a bondi de 3/4 à \$40. Devant prendre fin aujourd'hui à 5h, l'offre d'Imétal a été reportée jusqu'au 31 octobre.

Otis aussi

Aux Etats-Unis toujours, Otis Elevator n'a pu non plus obtenir du tribunal un ordre de révocation de l'offre d'acquisition publique présentée par United Technologies. Cette dernière offre, à \$42 l'action, a été étendue jusqu'au 30 octobre. L'offre de United Technologies vaut pour 55% des actions.

Les procédures judiciaires ont toutefois permis de savoir que cette offre d'acquisition majoritaire d'Otis Elevator n'avait pas été la première démarche du géant américain de l'aviation. United Technologies a au contraire d'abord approché la direction d'Otis pour lui présenter

un projet d'acquisition-association complète qui aurait permis à UT d'avoir la mainmise sur Otis Elevator pour l'équivalent de \$327 millions. L'offre comprenait 40% de comptant, 30% d'actions ordinaires et 30% d'actions privilégiées convertibles portant intérêt de 7% de United Technologies.

200,000 Alcan

Certains investisseurs américains ne semblent pas avoir apprécié outre mesure la chute de 77% des profits d'Alcan pour les neuf premiers mois de l'année. Hier, 100.000 actions du titre se sont échangées, et à la Bourse de New York et à celle du Pacifique, à \$19, en baisse de 1/2 de point.

A la Bourse de Montréal, Alcan a fermé, hier, à \$19, en baisse de 1/2.

INCO: moins 36%

Comme les autres minières, l'International Nickel du Canada, l'INCO, se ressent vivement de la chute du prix du cuivre et de la montée des coûts de production. Premier producteur de nickel au monde, premier producteur de cuivre au Canada, l'INCO a vu ses profits reculer de 36% pour les neuf premiers mois de l'année. Au troisième trimestre seulement, les profits ont reculé de 43%.

Les profits des trois premiers trimestres s'établissent à \$147,8 millions, soit \$1,98 l'action, contre \$231,7 millions, ou \$3,11 par action. Les ventes ont toutefois légèrement progressé, de \$1,19 à \$1,25 milliard.

Malgré ces piètres résultats, l'INCO a déclaré un dividende extraordinaire de 20 cents en plus du dividende de 35 cents qui sera payé sur ses actions A et B. L'an

dernier, à pareille date, la compagnie avait versé un dividende extraordinaire de 25 cents.

Shell, profits stables grâce au gaz

Les profits des neuf premiers mois de Shell Canada sont demeurés stables, grâce aux revenus accrus tirés de la vente du gaz naturel, en dépit d'une chute importante de la contribution du raffinage et de la mise en marché. Alors que la production de gaz s'est accrue de 5%, la vente de pétrole a fléchi de 12%.

Les profits des neuf mois s'établissent à \$111,6 millions, soit \$1,11 l'action, contre \$110 millions, soit \$1,10 par action pour la même période l'an dernier. Les chiffres des revenus n'ont pas été publiés.

Stabilisation du prix du boeuf

Les fermiers québécois n'en retirent que des miettes

par Marc LESTAGE

Le ministre fédéral de l'Agriculture vient d'annoncer la mise en application d'un programme de stabilisation du prix du boeuf... et c'est tant mieux pour les producteurs de l'Ouest.

Les fermiers québécois n'empochent que les miettes de ce nouveau programme encore une fois.

L'importante documentation qui accompagne ce programme de stabilisation du prix du boeuf nous indique que la générosité de l'Etat va profiter surtout aux produc-

teurs qui mettent en marché des bovillons de classe A1 et A2, que l'on retrouve en masse dans les parcs d'engraissement de l'Ouest canadien, mais qui sont rarissimes dans nos campagnes québécoises.

Les consommateurs qui continuent de manger en moyenne deux livres de boeuf de l'Ouest par semaine seront donc intéressés d'apprendre que leurs concitoyens de l'Alberta vont toucher un prix minimum garanti de 43,9 cents la livre pour leurs petits bovillons Hereford rendus à maturité (1.300 lb) et vendus entre le mois

d'août dernier et le mois de janvier 1976.

Les bovins classés A1 et A2 au Québec représentent à peu près 4 pour 100 de notre production totale. La majorité des bovins conduits à l'abattoir au Québec sont des animaux de type laitier, que l'on met à la retraite ou qui sont de trop dans l'étable au cours de l'hiver.

Les inspecteurs du ministère fédéral de l'Agriculture placent habituellement ces animaux sous la catégorie C ou D.

Les 43,9 cents la livre promis par M. Wheelan ne s'ap-

pliquent pas dans ces cas-là.

Le prix garanti par le programme de stabilisation fédéral va assurer les producteurs du Québec d'un prix moyen d'environ 20 cents la livre pour leurs vaches et veaux laitiers de classe C. Heureusement, c'est plus que ce que le marché paie actuellement et plusieurs producteurs du Québec vont quand même toucher de petites allocations.

Les vaches de classe D ne toucheront aucune prime. Elles valent environ 10 cents la livre, cette semaine.

avis légaux · appels d'offres · soumissions.



TRANSPORT DE NEIGE SAISON 1975-76

SECTEURS: ST-PIE X - ST-PASCAL

LA COMPAGNIE TROTTOIRS & CHAINES PILOTE INC.

4115, boulevard Ste-Anne, Montmorency

recherche les services de

CAMIONNEURS

Pour le transport de la neige dans les secteurs St-Pie X et St-Pascal, pour la saison 1975-76.

Les intéressés sont priés de se présenter immédiatement à l'adresse mentionnée ci-dessus afin de remplir une fiche d'inscription.

Parc Samuel Holland
UN PIED-À-TERRA À QUÉBEC
M. Yves D'Arcy
681-4601

appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7685	4.100 valises à documents	Québec
Clôture de la soumission: 7 novembre 1975, 15.00 heures		
7686	50.000.000 feuilles de papier bond #7 - 40M blanc - 8 1/2" x 11" et 8 1/2" x 14"	Québec & Montréal
7687	15.000 rouleaux de papier pour photocopieurs I.B.M.	Québec & Montréal

Clôture des soumissions: 12 novembre 1975, 15.00 heures
Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT
BUREAU DES APPELS D'OFFRES
150 EST BOUL. ST-CYRILLE, 4E ÉTAGE
QUÉBEC, QUÉ. G1R 4X8

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Jean-Claude Careau, ing.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS SOUMISSIONS PUBLIQUES

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère des Transports pour la vente de 5 poutres de béton précontraint ayant chacune une longueur de 122 pieds et une pesanture de 81 tonnes, à sept jours de 3000 livres et à 15 jours de 3600 livres.

Ces poutres sont situées en bordure de la route 20, à la sortie 156 à Villeroy. La mise à prix a été fixée à deux cent cinquante dollars (\$250) et aucune offre inférieure ne sera acceptée.

Pour être valide, toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cent dollars (\$100) fait à l'ordre du ministre des Finances, le solde étant payable à la signature du contrat.

Le chèque au montant de cent dollars (\$100) sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire.

Ce dépôt sera confisqué si l'acquéreur est dans l'impossibilité de donner suite à son offre. L'acquéreur devra prendre les poutres dans leur état actuel.

Le ministre des Transports ne s'engage aucunement à accepter la plus haute ni aucune des offres et se réserve le droit d'annuler cette vente en tout temps.

Les soumissions seront reçues au ministère des Transports, Service des Contrats, 875, est, Grande-Allée 1er étage, Québec, jusqu'à 11.00 heures a.m., vendredi le 14 novembre 1975. Les intéressés devront indiquer, dans le coin inférieur gauche de leur enveloppe, la mention "soumission pour poutres, Villeroy".

Pour de plus amples renseignements s'adresser à:

Monsieur Charles Villeneuve
Ministère des Transports
Direction des Exportations
Service Auxiliaire
750 Boul. Charest, 4ème étage
Québec, Tél.: 643-1310

Claude Rouleau, Ing.
Sous-Ministre

Projet: 665-2403-5 — Installation d'un système d'éclairage sur le stationnement Collège Dawson sous les voies élevées de l'autoroute no 20 entre les rues Greene et Hollowell à Westmount, comté Westmount. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$1,100 ou chèque certifié: \$550.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Bureau des Soumissions, ministère des Transports, 1er étage, 255 Crémazie est, Montréal, P.Q. H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 HEURES.

LE MERCREDI, 5 NOVEMBRE 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre
Claude Rouleau, Ing.

Projet: 110-2104-5 — Travaux de terrassement et gravelage sur la route 287 et C.N. (point milliaire 91.46, sur division Monk) dans la municipalité de Mont-Carmel x comté de Kamouraska - Témiscouata. Longueur du projet 0.56 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Bonaventure, Charlebourg, Charlevoix, Chauveau, Chicoutimi, Dubuc, Duplessis, Frontenac, Gaspé, Iles-de-la-Madeleine, Jean-Talon, Jonquières, Kamouraska - Témiscouata, Lac Saint-Jean, Lévis, Limoilou, Lotbinière, Louis-Hébert, Matane, Matapédia, Mégantic - Compton, Montmagny - L'Islet, Montmorency, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-loup, Roberval, Saguenay, Taschereau, Vanier et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$8,300 ou chèque certifié: \$4,150.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, ministère des Transports, 875 est, Grande-Allée, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 HEURES.

LE MARDI, 11 NOVEMBRE 1975

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-ministre
Claude Rouleau, Ing.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DIRECTION GÉNÉRALE DES PARCS QUÉBEC

Des soumissions cachetées seront reçues par le

ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'Exploitation des parcs pour:

L'exploitation d'un restaurant casse-croûte pour les usagers du centre de ski de fond et de raquette situé au Camp Mercier dans le Parc des Laurentides, pour trois ans, soit du 1er décembre 1975 au 1er mai 1976 du 1er décembre 1976, au 1er mai 1977 et du 1er décembre 1977 au 1er mai 1978.

Seuls sont admis à soumissionner comme concessionnaires les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine de la restauration et qui ont obtenu les documents en leur nom.

Un versement de \$10 (Chèque visé ou mandat-poste), non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents et plans de soumission de 08:00 heures à 16:00 heures, du lundi au vendredi inclusivement, à:

Service de l'Exploitation
Direction Générale des Parcs
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

Place de la Capitale (10e étage)
150 est, boul. St-Cyrille
Québec — G1R 4Y1

Le document comprend:

a) La liste de l'équipement mis à la disposition du concessionnaire par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

b) Copie du plan de la bâtisse indiquant les espaces mis à la disposition du concessionnaire.

c) Copie du projet de contrat à être signé par le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le Ministre, dans les sept (7) jours de ladite acceptation.

Toute soumission comportant un montant inférieur à \$30,000 représentant le loyer total pour les 3 années, ne sera pas prise en considération.

GARANTIES

Garantie de soumission exigée:

Chèque visé ou cautionnement équivalent à 10% du montant total de la soumission.

Tout soumissionnaire devra, dans sa soumission, s'engager à signer le contrat dans les sept (7) jours de l'acceptation de sa soumission par le Ministre, le cas échéant.

Toute soumission devra être accompagnée d'une résolution du Conseil d'administration autorisant un officier de la compagnie à signer le contrat, dans le cas des corporations ou compagnie limitée.

Clôture des soumissions

Toutes les soumissions devront être déposées à la Direction Générale des Parcs le ou avant le 11 novembre 1975, 15h.00.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 11 novembre 1975 à 15h.00, au Bureau du Service de l'Exploitation des parcs, Place de la Capitale, 150 est, Boul. St-Cyrille, 10e étage, Québec.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les personnes ayant déjà obtenu les documents en leur nom lors de l'appel d'offres du 13 août dernier ne sont pas tenues de s'en procurer à nouveau pour être éligibles à soumissionner.

Le Sous-Ministre Adjoint,
Guy Langlois, C.A.

Projet no: M-5-01-6-3 Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service général de la Recherche et du Développement pour:

La construction d'un centre d'accueil au Calvaire d'Oka.

Seuls sont admis à soumissionner comme entrepreneurs généraux, les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui ont obtenu les documents à leur nom.

Un versement de \$35 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents de soumission à:

O'Keefe et Associés, architectes
800, montée de Hesse
Montréal, P.Q.
H4T 1N8

GARANTIES

Sous-traitants: Les sous-traitants assujettis au Bureau des Soumissions Déposées devront fournir avec leur soumission, un cautionnement de 10% de la valeur de la soumission émis au nom du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. A la signature du sous-contrat, des cautionnements d'exécution et de garantie de paiement des tiers, chacun pour 50% de la valeur du sous-contrat, émis au nom de l'entrepreneur général.

Entrepreneurs généraux: Les entrepreneurs généraux devront fournir avec leur soumission, un cautionnement de \$10,000. A la signature du contrat, des cautionnements d'exécution et de garantie de paiement des tiers, chacun pour 50% de la valeur du contrat, émis au nom du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Chaque soumission des entrepreneurs généraux doit être accompagnée d'une lettre de la caution garantissant qu'elle émettra les cautionnements exigés à la signature du contrat.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS

Sous-traitants: Tous les sous-traitants assujettis au Bureau des Soumissions Déposées du Québec devront déposer leur soumission avant mardi le 11 novembre 1975 à 15h00 au

Bureau des Soumissions Déposées
4970, Place de la Savane, suite 215
Montréal, P.Q.

Entrepreneurs généraux: Les entrepreneurs généraux devront déposer leur soumission avant vendredi, le 14 novembre 1975 à 15h00 au:

Service du Génie
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

Place de la Capitale, 16e étage
150, Boul. St-Cyrille est
Québec, P.Q.

Le ministre ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

pour le Sous-ministre
P.-A. Brown



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Volume des transactions: 1,460,000 actions. — Industries: 169.68 en hausse de 0.81.

Table of stock market transactions for Toronto, listing various companies and their share prices.

new york

Volume des transactions: 17,900,000 actions. — Dow Jones: 855.16 en hausse de 5.59.

Table of stock market transactions for New York, listing various companies and their share prices.

montreal

Volume des transactions: 568,337 actions. — Industries: 174.03 en hausse de 0.39.

Table of stock market transactions for Montreal, listing various companies and their share prices.

américaine

Table of American stock market transactions, listing various companies and their share prices.

MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises... MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises... MONTREAL (PC) — Voici les taux des devises...

Pourquoi fumez-vous?



Bonne question.
Probablement parce que vous aimez cela.

Probablement parce que vous ne vous sentez pas prêt à lâcher ce plaisir de quelques instants de bonheur qu'une bonne cigarette, seule, est capable de vous donner.

Ceci nous amène à la Vantage: une bonne cigarette à faible teneur de 'goudron' et de nicotine.

La Vantage est une cigarette faite sur mesure pour ceux qui ne veulent pas cesser de fumer, tout simplement parce qu'ils aiment trop le plaisir de fumer.

La Vantage est une cigarette faite pour ceux qui aiment la saveur d'un bon tabac sans en apprécier particulièrement les inconvénients.

Ce qui rend la Vantage unique, c'est son filtre de conception nouvelle qui vous offre une riche saveur de tabacs de Virginie, tout en réduisant considérablement sa teneur de 'goudron' et de nicotine.

Un filtre qui vous laisse savourer tout le goût de la cigarette, sans vous obliger à "pomper" désespérément dessus.

N'allez pas croire que la Vantage soit la cigarette avec la plus faible teneur de 'goudron' et de nicotine.

Parce que ce n'est pas vrai.

Mais c'est vrai que la Vantage est probablement la seule cigarette à faible teneur de 'goudron' et de nicotine que vous aimerez fumer.

Essayez-en donc un paquet.

la télévision

Un autre avocat succède à Me Boucher à "Point de vue"

L'animateur "régulier" de "Point de vue", à CHRC, ne sera pas Me Gaétan Boucher mais bien Me Robert Morisset, dès lundi matin.

Vous n'en saviez rien et on ne s'est pas forcé les ménages pour vous le dire. Mais le directeur du poste, Pierre Beaulé, le savait, lui, qui me communiquait la nouvelle après qu'il eut mis Morisset sous contrat, hier après-midi.



Jacques Dumais
radio et télévision

Ce Beaulé est un petit farceur. On nous présente Boucher comme étant le "régulier" sur les ondes et voici que ce disciple de Thémis demeure en "stand by" à CHRC, en prévision du "Point de vue" du samedi (en alternance avec José Mathieu) et des absences hypothétiques de Morisset.

Non seulement il faut compter deux avocats pour remplacer le journaliste Jean-Pierre Gagnon, démissionnaire et remercié vendredi dernier mais une infinité de "morning men" sont requis depuis l'été dernier pour reconstituer l'empire abandonné par André Arthur, le "Walter Cronkite" de la télévision québécoise.

Ainsi, André Guy, Louis Hardy, José Mathieu, Jean-Pierre Gagnon, Gaétan Boucher et, finalement, Robert Morisset (et j'en oublie) se succèdent depuis juillet dernier à "Point de vue".

Morisset est le beau-frère d'André Arthur. Agé de 34 ans, il fut surnuméraire pendant une quinzaine d'années au

poste (on l'embauche le même jour que... Jacques Boulanger) comme substitut du "morning man" Michel Montpetit, animateur du "Club Rendez-vous", éditeur de la salle des nouvelles, animateur à CHRC-MF etc.

Il n'a pas touché à un micro depuis sept ans hormis pour la traditionnelle course en canot qu'il "couvre" en hélicoptère pour CHRC depuis ses débuts dans la radio. "J'ai le trac", m'a-t-il dit hier au cours d'une conversation téléphonique. "Mais la radio est pour moi un virus", précise-t-il.

Morisset croit qu'une période de recyclage de 15 jours s'impose avant qu'il ne se sente à l'aise tant comme "modérateur des panelistes que sont les auditeurs" qu'à titre d'opérateur de la console infernale du matin.

Si les négociations avec CHRC ont traîné en longueur depuis quelques semaines c'est que son travail d'avocat lui commandait de consulter les associés de son étude légale avant d'entreprendre un métier de lève-tôt qui va modifier considérablement son partage du temps.

Son approche à "Point de vue" reste à préciser. Il aura des invités mâle ne s'adonnera pas à la "clinique juridique" ni à un "Barreau au micro". Et son style ne sera pas celui, agressif de son beau-frère, André Arthur.

Le film des événements est le suivant: vendredi, Jean-Pierre Gagnon apprend qu'il ne sera plus là le lundi suivant; lundi et mardi, José Mathieu assure l'interim et ignore — officiellement — qui succédera à Gagnon; mercredi, Mathieu introduit le nouvel animateur de "Point de vue", Me Gaétan Boucher, qui explique brièvement son plan d'action projeté; hier, Boucher et un opérateur animent "Point de vue", seuls.

Hier soir, Pierre Beaulé me disait que Boucher devait être là ce matin, ignorait qui serait l'animateur, demain, et proclamait les débuts de Morisset, lundi prochain en spécifiant que Boucher n'avait jamais travaillé pour Me Guy Letarte, le négociateur patronal de Télé-Capitale.

télé-choix

- A 17h, à CKRL-MF, Cléo de 5 à 7 présente une interview avec la comédienne Nicole-Marie Rhéault; le poète Renault Longchamps; le chansonnier Jacques Michel; le cinéaste Jean-Pierre Lefebvre;
- A 18h45, au onze, les agents de Régional 03 vous invitent au Festival de l'oie à Montmagny.
- A 19h, à Radio-Québec, Mêlez-vous de vos affaires, avec Lise Payette. La famille d'aujourd'hui comparée à celle d'hier;
- A 20h, à CBV-FM, Concert annuel des Nations unies, en direct de la grande salle de l'Assemblée générale de l'Onu, à New York pour marquer le 30e anniversaire de fondation de ce "gouvernement mondial". Au pupitre: Carlo Maria Giulini. En vedettes: les chanteurs Julia Hamari et le baryton Dietrich Fischer-Dieskau;
- A la même heure, à Radio-Québec, De concert avec vous. Le maestro Roland Leduc présente une interview avec le chef d'orchestre Georges Prêtre;
- A 20h30, au onze, Hors série présente la première partie de la "Cloche tibétaine", une histoire romancée de l'expédition motorisée de Citroën à travers l'Asie, en 1931;
- A 21h30, à la même antenne, Science-Réalité aborde

- l'effet des drogues sur le cerveau de même que la cytogénétique, cette nouvelle biologie permettant de maîtriser le devenir de l'homme;
- A 22h, à la même antenne, La langue au Québec, deuxième émission d'un DOSSIER qui porte, ce soir, sur le jargon comme outil de libération ou de défaite culturelle. Wilfrid Lemoine s'entretient avec le comédien Doris Lussier et avec le controversé historien Léandre Bergeron;
- Dimanche, à 11h, à CKRL-MF, DOSSIER: urbanisme sur une autre facette de la région de Québec;
- A 14h, à la même antenne, Mes amis, mes amours. Jean Royer lit quelques poèmes d'amours sur fond musical;
- A 18h20, à CBV, Gens de mon pays. Depuis Québec, Renée Hudon s'entretient avec Francesco Iacurto, peintre de réputation internationale qui vit dans la capitale depuis 32 ans;
- De 19h à 19h15, à la même antenne, Emission spéciale sur les mises en candidature dans la région administrative 03, en prévision des élections municipales du 2 novembre prochain;
- A 21h, à CKCV, FM sur AM, Laurent Frenette s'entretient, pendant une trentaine de minutes, avec la grande Dalida, celle qui fait courir le tout Québec.

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble. De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (N.B.) Emission Noir et Blanc.

(4) Québec CFCM-TV (5) Québec CKMI-TV	(6) Télécâble de la RIVE-SUD (TRS-6)	(11) Québec CBVT (3) Burlington WCAX-TV	(7) Sherbrooke CHTL-TV (8) Mt. Washington WMTW-TV diffusé au 13	(10) Montréal CFTM-TV (12) Montréal CFCF-TV	(13) Trois-Rivières CKTM-TV et TCQ Diffusés au 8	(15) CIVQ (UHF Radio Québec) (3) Burlington WCAX-TV diffusé au 9	
<p>6.00</p> <p>P.M.</p> <p>3 Channel 3 new hour 4-7-10 Parle parle, jase jase</p> <p>5 The City at six 11 Ce soir 12 Pulse R-Q. Viens voir. Documentaires sur le Pakistan et sur les religions et divinités de l'Inde.</p> <p>6.30</p> <p>8 High School quiz 11 Nouvelles 13 La soeur volante R-Q. Tout est possible. "Alpha, Beta, Gamma". — La radioactivité: sa nature, ses effets et ses dangers.</p> <p>6.40</p> <p>11 Nouvelles du sport</p> <p>6.45</p> <p>11 Régional 03</p> <p>7.00</p> <p>3 News 4 Aujourd'hui le 24 octobre 5 Around the City with Bob 7 Monsieur le Maire 8 The FBI 10 Le 10 vous informe 12 Guess who's coming to dinner (special) 13 Le 13 vous informe R-Q. Mêlez-vous de vos affaires. Anim.: Lise Payette. Emission présentée dans le cadre de Pep-Multi-Media du ministère de l'Éducation.</p> <p>7.30</p> <p>3 The Price is right 4 En première: "Trois sur un sofa". E-U. Comédie réalisée et interprétée par Jerry Lewis en 1966 avec Janet Leigh et James Best. — Une jeune psychiatre refuse d'épouser son fiancé tant</p>	<p>qu'elle n'aura pas obtenu la guérison de trois jeunes patientes.</p> <p>5 Howie Meeker Hockey school</p> <p>7-10 Cinéma sur demande: "Un amant dans le grenier". G.B. Comédie une réalisation de J. McGrath en 1968 avec Shirley MacLaine, Richard Attenborough et James Booth. — Une jeune femme loge dans son grenier, à l'insu de son époux, un employé de ce dernier. N.B.</p> <p>11-13 Marcus Welby, MD. 12 Friday Mystery Movie</p> <p>7.45</p> <p>5 Mr. Chips</p> <p>8.00</p> <p>3 Big Eddie 5 The Mary Tyler Moore Show</p> <p>8 Friday Movie: "Sounder". Drame réalisé aux États-Unis en 1972 par M. Ritt et interprété par Kevin Hooks, Paul Winfield et Cicely Tyson. — L'odyssée courageuse d'un jeune Noir parti à la recherche de son père retenu captif dans un camp de travail.</p> <p>R-Q. De concert avec vous. Prés.: Roland Leduc. Entretien sur le chef d'orchestre Georges Prêtre.</p> <p>8.30</p> <p>3-5 M-A-S-H 11-13 Hors Série</p> <p>9.00</p> <p>3 Hawaii Five-0 5 The Tommy Hunter Show</p> <p>9.15</p> <p>4 Chantons Bar 7-10 Vedettes... à nu</p> <p>9.30</p> <p>4 Vedettes de demain 7-10 Découvertes 75-76 11 Science-réalité 12 Switch 13 J'ai le goût du Québec R-Q. Divers pour l'automne.</p>	<p>Anim.: France Dauphin et Gilles Marsolais. — Revue des principales activités culturelles au Québec</p> <p>10.00</p> <p>3 Barnaby Jones 4-7-10 La corne d'abondance 5-8 ABC News Close-up (special) 11 Dossiers</p> <p>10.30</p> <p>4-7-10 Les nouvelles TVA 11-13 Le téléjournal 12 Skate Canada '75</p> <p>10.50</p> <p>11 Nouvelles du sport et météo</p> <p>11.00</p> <p>3 Channel 3 night beat 4 La météo 5-8 News 7 Informa 7 10 La couleur du temps 11 Cinéma: "Hellé". Drame traitant de psychologie réalisé en France en 1972 par R. Vadim et interprété par Owen Welles, Didière Haudepin et Maria Mauban — Un étudiant est attiré par une sauvageonne sourde-muette. Il découvre bientôt que sa mère a pour amant un jeune libertain.</p> <p>11.05</p> <p>4 Ciné-4: "Mont Dragon". Drame psychologique réalisé en France en 1970 par J. Valère et interprété par Jacques Brel, Carole André et François Prévost. — Expulsé autrefois de l'armée par un colonel, un homme s'engage chez ce dernier comme écuyer dans le but d'assourir sa vengeance.</p> <p>13 Ciné-Soir: "Toute la ville est coupable". Western réalisé aux États-Unis en 1965 par R.G. Springsteen avec Dana Andrews, Lon Chaney</p>	<p>et Jane Russell. — Un marshall tente de disculper un homme accusé à tort de l'assassinat d'un Indien.</p> <p>11.15</p> <p>7 Le journal des Castors</p> <p>11.25</p> <p>7-10 Sans Pantouffes: "La dame de l'aube". Esp. Drame fantastique réalisé en 1966 par F. Rovira-Beleta avec Dolores Del Rio, Daniel Martin et Juliette Villard. — Un campagnard dispute une jeune fille à la mort. N.B.</p> <p>12.00</p> <p>3 Pan American Games 8 Wide World: Special</p> <p>11.40</p> <p>3 Late Movie: "Call to danger". Drame policier réalisé aux États-Unis en 1973 par T. Gries avec Peter Graves, Diana Muldaur et Clu Gulager. — Un agent fédéral a pour mission de sauver un informateur kidnappé par la mafia.</p> <p>12.00</p> <p>12 News</p> <p>12.20</p> <p>12 The 12 Midnight Movie: programme double: "The subject was roses". E-U. Drame une réalisation d'U. Grosbard avec Patricia Neal, Jack Albertson et Martin Sheen. — A la fin de la guerre, un homme revient chez lui où règne une atmosphère pénible.</p> <p>"Brock's last case". E-U. Drame policier réalisé en 1972 par D.L. Rich avec Richard Widmark, Henry Darrow et Beth Brickwell. — Un policier new-yorkais qui s'est retiré dans l'Ouest est obligé d'enquêter sur une affaire d'assassinat.</p> <p>12.30</p> <p>11 Ciné-Nuit: "Les plus belles</p>	<p>escroqueries du monde". Fr. Film à sketches d'H. Horikawa, R. Polanski, U. Gregorotti, C. Chabrol et J.-L. Godard. — Cinq petites intrigues se déroulant dans différentes villes du monde.</p> <p>13 Ciné-Soir: "La loi du fouet". E-U. 1952, aventures de L. Milestone avec Maureen O'Hara, Peter Lawford et Finlay Currie. — Un fermier croit reconnaître son fils autrefois disparu en la personne d'un aventurier. N.B.</p> <p>12.40</p> <p>4 Cinéma: "Le caïd de Champignol". Fr. Comédie une réalisation de J. Bastia en 1965 avec Jean Richard, Martine Sarcy et Michel Serrault. — Les ennuis d'un employé de ferme qui a trouvé un poulain volé.</p> <p>12.45</p> <p>7 Informa 7 10 Sans Pantouffes: "Me faire ça à moi". Drame policier réalisé en 1961 par P. Grimblat avec Eddie Constantine, Bernadette Lafont et Jean-Louis Richard. — Un reporter accepte de remplir une périlleuse mission d'espionnage. N.B.</p> <p>12.52</p> <p>5 Music with Marc Legrand</p> <p>2.15</p> <p>10 Le 10 vous informe</p> <p>2.25</p> <p>4 Musique Marc Legrand</p>	<p>6.30</p> <p>3 Sunrise Semester 12 The Community</p> <p>7.00</p> <p>3 Bonanza 8 Across the fence (12) The circle square</p> <p>7.30</p> <p>8 H.R. Pufnstuff 12 Abbott and Costello 13 Daniel Boone</p> <p>8.00</p> <p>3 Pebbles and Bam Bam 8 Word of life 12 Rocket Robin Hood</p> <p>8.25</p> <p>10 Bienvenue CFTM</p> <p>8.30</p> <p>3 Bugs Bunny and the Road Runner Show (4) Mire et Musique 7-10 Patof raconte 8 Tom and Jerry Grape ape show 12 The Pink Panther Show 13 Les Pierrafeu</p> <p>8.54</p> <p>4 Musique Marc Legrand</p> <p>9.00</p> <p>4 Denis la petite peste 7-10 Furie N.B. 11-13 Sesame 12 Merry Melodies</p> <p>9.30</p> <p>3 Scooby-doo, where are you? 4 Ciné-aventures: "La première balle tue". Western réalisé en 1955 par R. Rouse avec Glenn Ford, Jeanne Crain et Broderick Crawford. — A cause de son adresse au tir, un marchand est provoqué par un gangster qui ne souffre pas la concurrence. N.B.</p> <p>8 The lost saucer 7-10 Les cadets de la forêt 11-13 Roquet, belles oreilles 12 The Flintstones</p> <p>10.00</p> <p>3 The Shazam! Isis hour</p>	<p>7 Les p'tits amis 8 The New Adventures of Gilligan 10 Robin Fusée 11 Vers l'aventure 13 Au pays des géants</p> <p>10.15</p> <p>5 Test Pattern & Music</p> <p>10.24</p> <p>5 Music with Marc Legrand</p> <p>10.30</p> <p>5 Peanuts and Popcorn 8 Uncle Croc's Block 10 Le cirque à son meilleur 11 Fifi Brind'acier</p> <p>11.00</p> <p>3 Far Out 4 Perdue dans l'espace 7-10 Les sentinelles de l'air 11-13 Emile 12 Fantastica</p> <p>11.30</p> <p>3 Ghost Busters 8 The Odd Ball couple 11-13 John, l'intrépide 12 Spiderman</p>	<p>Judy Geeson et Christian Roberts. — Un jeune professeur réussit à amadouer une classe d'élèves problèmes.</p> <p>1.30</p> <p>4 Comment ça va les jeunes-ses? 8 Football</p> <p>2.00</p> <p>3 People 4 Cinéma: "La ferme de Crowhaven". E-U. Drame fantastique réalisé en 1970 par W. Grauman avec Hope Lange, Paul Burke et Lloyd Bochner. — Une jeune femme entre en possession d'une ferme où elle vit des expériences horribles. 7-10 Pour vous mesdames 5-11-13 Football</p> <p>2.15</p> <p>3 Report from de the congress</p> <p>2.30</p> <p>3 Current Events quiz 7-10 Le père Ambroise</p> <p>3.00</p> <p>3 Bonanza 7 7-10 Sur le Matelas 12 Superstars of the mat</p> <p>4.00</p> <p>3 NFL Highlights 4 Sur le Matelas 7 Dimension Estrie 10 Horizon sports 12 Sportsbeat</p> <p>4.30</p> <p>3 CBC Sports spectacular 5 Sportweek 10 C'est arrivé cette semaine 11-13 Les jeux PanAméricains 12 Cup and Saucer invitational</p> <p>5.00</p> <p>4 Voyage au fond des mers 5 Pan American 7-10 Ça prend un voléur 8 Wide world of sports 12 Skate Canada '75</p> <p>5.35</p> <p>4 Les Informations</p>

SAMEDI 25 OCTOBRE

JOUR DES MARIÉS

\$25.00 réduction

SUR RESERVATION DES SERVICES D'UN PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL POUR VOTRE MARIAGE.

15% réduction sur papeterie sociale

- faire-part, carte-réponse
- carte de soirée, etc...

CADEAU A TOUS LES FIANCÉS

QUI RESERVERONT NOS SERVICES OU FERONT ACHAT DE LEUR PAPETERIE SOCIALE.

- VALIDE POUR SAMEDI LE 25 OCTOBRE SEULEMENT
- SUR RENDEZ-VOUS, OUVERT JUSQU'À 8h00 P.M.

studio GOSSELIN

10 ave begin, centre-ville levis tel: 837-8868

modèles exclusifs de faire-part...

SAMEDI 25 OCTOBRE 1975

A.M.
6.00 12 University of the air

Nos lois empêchent la syndicalisation de tous

— Paul-Emile DALPE

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil
RIMOUSKI — "Compte
tenu des lois du travail et de
l'organisation des entrepri-

ses au Québec, 60 p. cent des
travailleurs québécois sont
condamnés à ne jamais être
syndiqués" a déclaré hier, M.
Paul-Emile Dalpe, président

de la Centrale des syndicats
démocratiques (CSD).

M. Dalpe a fait cette déclara-
tion pour le moins surprenante
au cours d'un déjeuner-causerie
en compagnie des membres du club de
presse de Rimouski.

Le président de la CSD, qui
effectue une tournée des régions
de la province en vue du vote
d'allégeance syndicale des
travailleurs de la construction
au début de novembre, était
accompagné de M. Raynald Carey,
président du syndicat de la
construction et du permanent de
la centrale dans la région, M.
Gilles Boucher.

Il est arrivé à cette conclu-
sion, à la suite des échecs
qu'a connus la CSD, dans ses
efforts pour syndiquer de
nouveaux groupes de travail-
leurs.

Actuellement, il y a au
Québec 39 pour cent des
travailleurs qui sont syndi-
qués. Il s'agit pour M. Dalpe
d'employés de grosses entre-
prises, où la syndicalisation
est plus facile.

Il prétend, qu'il n'y a plus
tellement de gros employeurs
dans la province où il n'existe
pas de syndicat. Le marché de
la syndicalisation est donc
presque saturé.

En effet, dit-il, l'on a à faire
face à de petits employeurs
qui ont vite fait d'être mis au
courant des intentions des
employés et ils prennent toutes
sortes de moyens, intimidation,
petite hausse de salaire,
pour les dissuader de se syndiquer.

M. Dalpe est évidemment
d'avis que c'est une chose
qui ne devrait pas se produi-

re. C'est la raison pour la-
quelle il exige que les lois du
travail soient appliquées
plus sévèrement et qu'elles
soient faites de façon à favori-
ser la syndicalisation des
employés des petites entre-
prises.

L'on a fait état au cours de
ce déjeuner-causerie, de la
difficulté de syndiquer, par
exemple, les employés des
restaurants et des magasins
ainsi que les journalistes des
hebdomadaires.

Unité des travailleurs

Quant à l'unité des travail-
leurs, M. Dalpe a soutenu que
la CSD serait d'accord, à la
condition qu'elle reçoive une
invitation des autres centra-
les et que ses membres le
désirent, de faire partie d'un
front commun pour combat-
ter les mesures anti-inflation-
nistes du gouvernement
canadien. Comme les autres
centrales, dit-il, nous sommes
conscients des effets négatifs
de ces mesures pour les
travailleurs.

Chances de la CSD

Au sujet du vote d'allé-
geance syndicale des travail-
leurs de la construction, motif
de sa visite dans la région du
Bas Saint-Laurent et de la
Gaspésie, M. Dalpe souhaite
que ce vote permette à la
CSD de faire la preuve qu'il y
a place au Québec pour une
troisième force.

L'on escompte faire des
percées dans plusieurs ré-
gions du Québec, particuliè-
rement dans celle du Bas
Saint-Laurent-Gaspésie, où la
centrale représente pour le
moment très peu de
travailleurs. Cependant,
au cours des dernières se-
maines, elle amis

en place un bureau à
Rimouski, dont le permanent
est M. Gilles Boucher.

M. Dalpe qui arrivait de la
baie James, a soutenu que les

travailleurs sont mécontents
de la FTQ et de la CSN et
qu'il faut s'attendre à un
changement massif.

Le président de la CSD s'en
est pris au slogan publicitaire
de la FTQ "j'ai besoin de
mes outils", qui selon lui
tend à démontrer une fois de
plus que c'est par la force et
la violence que cette centrale
entend vaincre.

Si au cours de cette cam-
pagne de maraudage, la CSD

veut démontrer que la sécu-
rité d'emploi est possible, à la
condition qu'il y ait une
meilleure planification des
investissements dans la con-
struction, elle est consciente,
a dit M. Dalpe, que le problè-
me continue d'être le place-
ment des travailleurs par les
organismes syndicaux. Avec

cette politique l'on s'attache
tous les travailleurs.

La CSD craint également
que des irrégularités soient
commises lors du scrutin et
que les autres centrales FTQ-
CSN tentent de fausser le
vote, compte tenu que la loi
n'est pas étanche.

le secteur public en négociation

Durcissement des parties à la SAQ

A la table de négociations
des employés de la Société
des alcools, les pourparlers
allaient rondement ces der-
nières semaines.

La CSN qui représente ces
travailleurs soutient mainte-
nant que "les positions com-
mencent à se durcir".

"La semaine dernière, fait
savoir André Dalcourt, du
service d'information, les
discussions ont porté sur la
procédure de griefs et d'arbitrage.
Là-dessus, le gouverne-
ment veut, pour une suspen-
sion ou un congédiement,
avoir le droit de faire signer
des aveux à un syndiqué, en
l'absence de tout témoin."

La partie patronale pour-
rait, par la suite, se servir de
ces documents, lors des séan-
ces d'arbitrage. Le syndicat
s'oppose à cette manoeuvre
et veut, au contraire, qu'un
syndiqué ne puisse signer un
aveu qu'en présence d'un
témoin de son choix.

"Cette façon de procéder,
estime le syndicat, limiterait
grandement les tactiques
d'intimidation et de menaces
de l'employeur face à un
employé seul, isolé et
apeuré."

Le syndicat revendique,
par ailleurs, le paiement
total des frais de l'arbitrage
par la partie patronale.

Dans la fonction publique
québécoise, une telle procé-
dure existe actuellement
pour toutes les autres unités
de négociations.

Soutien scolaire

Le gouvernement du Qué-
bec a fait connaître, le 16
octobre dernier, le contenu
de ses propositions concer-
nant la définition des parties,
les libérations syndicales, les
retenues syndicales, le régime
syndical et la définition
des termes.

Ces clauses sont présente-
ment à l'étude et les em-
ployés feront connaître leur

Usine de filtration de St-Romuald: injonction provisoire

Pour des motifs à la fois
d'urgence et de stricte néces-
sité, tout autant que dans le
but de "protéger la santé et
la vie des justiciables" une
injonction provisoire a été
accordée par le juge Georges
Pelletier, de la cour supé-
rieure, ordonnant le retour
immédiat au travail des em-
ployés de l'usine de filtration
de Saint-Romuald.

L'injonction provisoire qui
doit demeurer en vigueur
jusqu'au 31 octobre à 17h, et
les parties concernées ont
été convoquées à se présen-
ter au Palais de justice de
Québec pour la présentation
d'une demande d'injonction
interlocutoire, le 30 octobre à
dix heures.

L'injonction provisoire a
été accordée à la demande
même de la Cité de Saint-
Romuald, à cause d'un arrêt
illégal de travail de ses pré-
posés à l'usine de filtration,
déclenché le 22 octobre. Ces
derniers font partie du Syn-
dicat des employés de Saint-
Romuald, affilié à la CSN.

position, le 31 octobre, au
cours d'une conférence de
presse.

Affaires sociales

Les conseils consultatifs
régionaux des employés du
secteur des affaires sociales
ont tous entériné la position
du cartel FTQ-CSN de rejeter
les propositions gouverne-
mentales au sujet de la se-
maine de travail comprimée
et de la mobilité.

Ils ne veulent pas de la
journée de douze heures à
cause de la fatigue accumu-
lée et des dangers pour les
patients.

Ils se basent sur une étude
effectuée en Angleterre qui
démontre que le pourcentage
d'erreurs chez les techni-
ciens en laboratoire augmen-
tait de 47 pour cent après
huit heures de travail.

Les syndiqués impliqués
s'en tiennent à leurs deman-
des de créer des équipes
volantes de remplacement
s'ajoutant au personnel régulier.

L'examen des textes patro-
naux les amène aussi à con-
clure que le gouvernement
veut retirer aux syndicats le
droit de loger des griefs pour
et au nom des syndiqués.

L'une des conséquences
pourrait être l'impossibilité
pour les syndiqués malades,
absents ou en vacances de
faire valoir certains droits.

AVOCATS
522-5031 522-5031
522-5031 522-5031
**BROCHET
FORTIN
CROTEAU**
649 est,
GRANDE-
ALLÉE

les galeries
HOLT RENFREW
à place ste foy



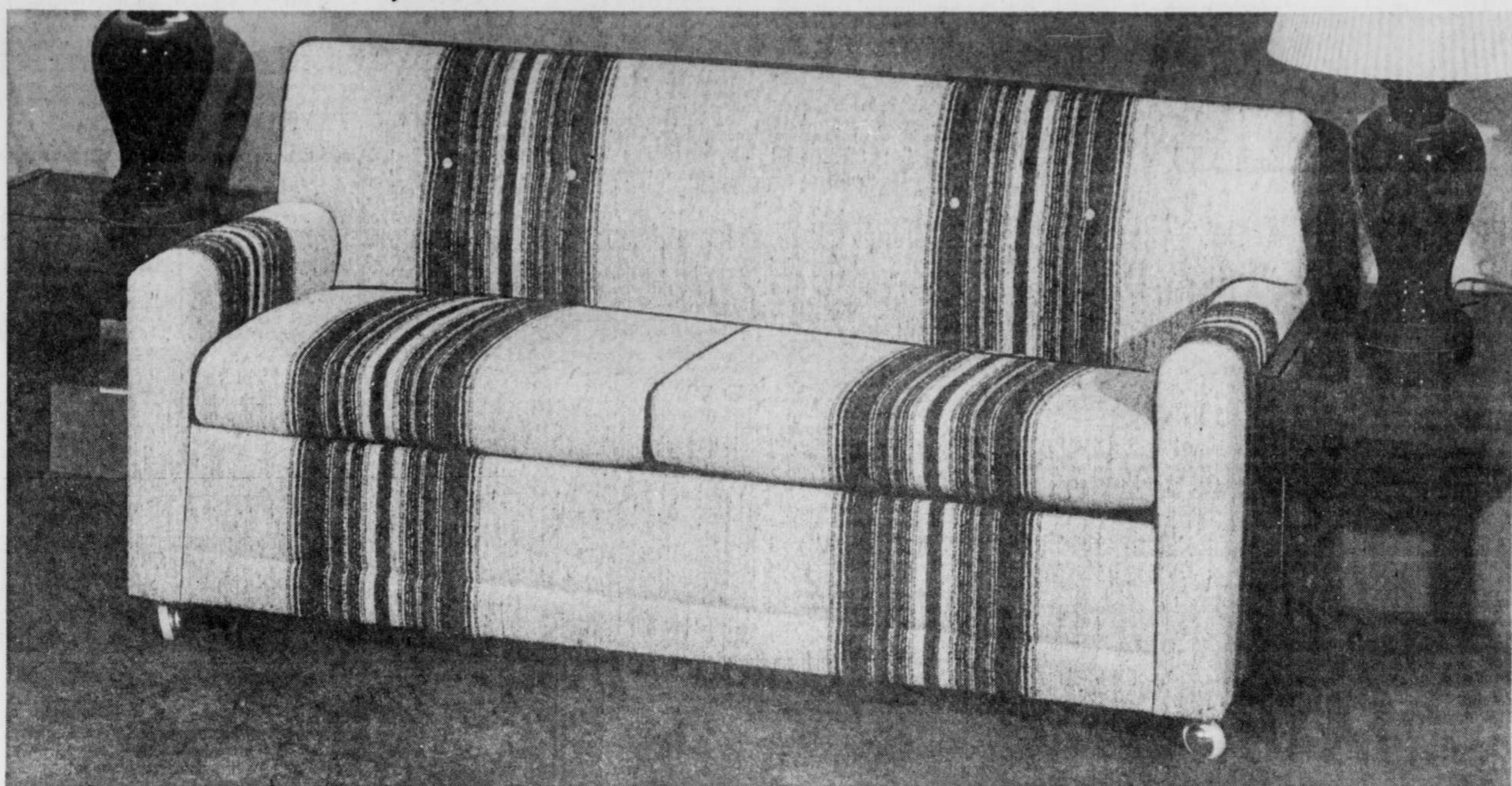
Lony G a dessiné pour vous le summum des
manteaux enveloppants. Suède de veau
rehaussé d'un col de lynx naturel. D'une coupe
et d'un style de classe supérieure. Doublure
piquée. Paloma (beige marbré). 6-16. Une
exclusivité de notre collection-cuir Lony G. Au
Salon des Manteaux et Ensembles.

HOLT RENFREW
Place Ste-Foy, Place de l'Hôtel de Ville
2 hrs station. gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

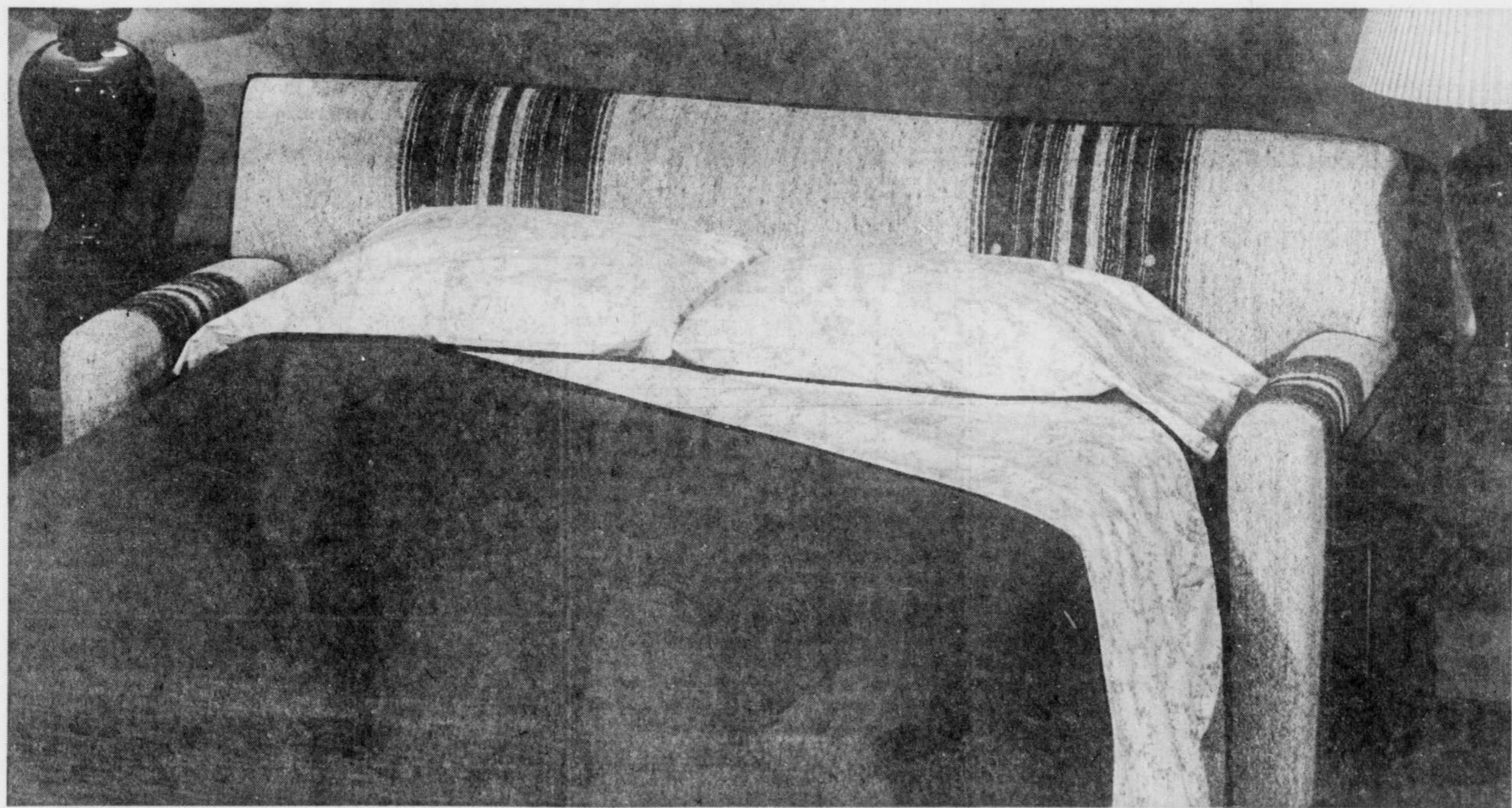
C'est avec
nos outils
qu'on gagne
nos libertés

vote **FTQ**

La différence:



le jour et la nuit



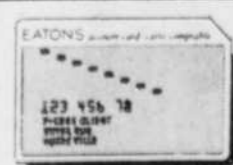
Une offre exceptionnelle! Elégant canapé-lit " Westmount " de Simmons!

Voici un article que l'on peut vraiment qualifier d'article à succès. La dernière fois que nous l'avons annoncé, la réponse de notre clientèle fut telle que nous avons vendu tous les canapés que nous avions en stock. Nous répétons cette offre afin de permettre à tous ceux qui n'ont pas pu profiter de notre dernière vente de se procurer un meuble qui s'adapte bien aux besoins de la vie moderne, sans pour autant coûter les yeux de la tête.

Cet élégant canapé de format standard, se transforme en moins de deux en un lit deux places. Il est doté d'un dossier capitonné de 6 boutons et de deux coussins réversibles rembourrés de moelleuse mousse de polyester. Vos nuits seront de tout repos sur le matelas "Slumber King" de Simmons. Le recouvrement en fibres oléfines existe en rayures sport beige et vert mousse (65% nylon et 35% polypropylène), ton sur ton brun chêne, motif géométrique brun et motif géométrique épinette (brun et bleu). Eaton, Place Ste-Foy (271)

Prix Eaton

309⁹⁹ ch.



La carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner

EATON

Commandez par téléphone
Magasin et catalogue **524-5161**

Standard pour le magasin 653-9331

HEURES D'OUVERTURE EATON: LUN. MAR. MER. 9H30-18H. JEU. VEN. 9H30-21H. SAM. 9H-17H. STANDARD: LUN. MAR. MER. 9H-18H. JEU. VEN. 9H-21H. SAM. 9H-17H.